



REGLEMENT DE LA HALTE-JEUX

Les communes de Jussy et de Meinier proposent la mise en place d'une halte-jeux pour répondre aux besoins croissants des familles en matière de garde d'enfants et de socialisation précoce. Ce service vise à offrir une solution flexible et accessible aux parents tout en contribuant au développement harmonieux des enfants.

La halte-jeux est un espace d'accueil temporaire destiné aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans, un lieu de découverte et de plaisir dans lequel les enfants peuvent grandir, apprendre, et s'amuser en compagnie des pairs, tout en étant encadrés par des professionnels qualifiés.

Caractéristiques d'une halte-jeux :

- **Environnement sécurisé et adapté :** La halte-jeux est aménagée pour répondre aux besoins des tout-petits. Les locaux sont conçus de manière à assurer la sécurité des enfants, avec des zones de jeux adaptées à leur taille et à leur motricité. Les espaces sont accueillants et équipés de matériel pédagogique et de jeux variés qui stimulent la curiosité et le développement des enfants.
- **Activités diversifiées :** Les enfants participent à une multitude d'activités adaptées à leur âge, comme des jeux d'éveil, des ateliers créatifs (peinture, collage, dessin), des jeux de motricité (parcours, balles, toboggans), des lectures d'histoires, et des chansons. Ces activités visent à développer leurs compétences motrices, sociales, cognitives, et émotionnelles.
- **Encadrement professionnel :** Les enfants sont encadrés par des professionnels de la petite enfance, tels que des éducatrices et des assistants.es socio-éducatifs.ves. Les encadrants.es veillent à créer un climat de confiance et de bienveillance, tout en assurant le bon déroulement des activités et le bien-être des enfants.
- **Flexibilité d'accueil :** La halte-jeux fonctionne sur des créneaux horaires flexibles, quatre après-midis par semaine, permettant aux parents de déposer leurs enfants pour une durée limitée, que ce soit pour quelques heures ou une demi-journée. Cela offre aux parents une solution de garde ponctuelle tout en laissant à l'enfant la possibilité de se socialiser et de s'amuser.
- **Favorise la socialisation :** C'est un lieu où les enfants peuvent rencontrer d'autres enfants de leur âge, ce qui favorise le développement de leurs compétences sociales. Ils apprennent à jouer ensemble, à partager, à attendre leur tour, et à interagir avec leurs pairs dans un cadre structuré.
- **Préparation à l'entrée à l'école :** La halte-jeux prépare en douceur les enfants à la vie en collectivité et à l'école en les familiarisant avec un cadre de groupe, des règles de vie en communauté, et en les aidant à gagner en autonomie.

Jours et horaires :

La halte-jeux peut accueillir simultanément, au maximum 14 enfants de 18 mois à 5 ans.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
De 13h30 à 18h00	De 13h30 à 18h00	De 13h30 à 18h00	De 13h30 à 18h00

Tarifs :

Un tarif horaire est appliqué.

1 heure = 10 CHF pour les personnes domiciliées sur les communes de Jussy et Meinier

1 heure = 15 CHF pour les personnes hors commune.

Un relevé des heures de fréquentation est effectué et une facture par mois est envoyée

Le calcul se fait à la demi-heure (toute demi-heure entamée est due).

Un deuxième enfant d'une même famille (pour une fréquentation simultanée) se verra octroyer un rabais de 30%.

Arrivées et départs :

Les parents/accompagnateurs doivent signaler l'arrivée et le départ au personnel éducatif. Au moment du départ une signature du relevé d'heure est demandée.

Les parents/accompagnateurs sont tenus de déshabiller leur enfant et de lui mettre ses pantoufles avant de le confier au personnel éducatif.

Les enfants arrivent réveillés et reposés pour être dans de bonnes dispositions pour la rencontre entre pairs et avoir du plaisir.

Seules les **personnes majeures** mandatées par les parents sont autorisées à déposer et à venir chercher les enfants.

Pour le bon fonctionnement de la Halte-jeux, le respect des horaires est primordial et les parents /accompagnateurs doivent se présenter dans tous les cas avant 18h00.

Santé :

Les enfants fiévreux ou malades ne sont pas acceptés à la Halte-Jeux.

L'institution se conforme à la réglementation et aux recommandations du SSEJ (service sante de l'enfance et de la jeunesse).

Les familles concernées par des problématiques d'allergie, de traitement médicamenteux ou soins spécifiques devront remplir les fiches spécifiques prévues par le SSEJ. Sans cela l'enfant ne pourra être accueilli.

Chaque enfant doit être assuré pour le risque d'accident et responsabilité civile familiale et doit être au bénéfice d'une assurance maladie.

La copie de ces documents doit être fournie à l'inscription.

Alimentation :

Une collation est proposée aux enfants présents aux environs de 16h00. (EX : Fruit frais et tartine de fromage).

Après l'accord de l'équipe éducative, les enfants qui nécessitent une alimentation particulière pourront apporter leur propre collation.

Adaptation :

Pour favoriser une bonne adaptation de l'enfant au sein de la Halte-jeux, une période d'adaptation est prévue dès le début de la fréquentation. Après l'inscription l'enfant et son/ses parent/s restent un moment ensemble dans l'espace de la Halte-jeux. Ensuite, les séparations se font progressivement, les jours qui suivent, en fonction du confort de l'enfant. Cette période est déterminante pour que l'enfant puisse enfin profiter pleinement et en toute confiance de la collectivité.

Vacances :

La Halte-jeux est fermée durant les vacances scolaires genevoises, selon le planning du DIP.

Fermetures exceptionnelles : le lundi de la rentrée scolaire, le jour des promotions de la commune de Jussy.

Divers :

La direction décline toute responsabilité en cas d'objet perdu, volé ou abîmé.

L'équipe éducative et la direction sont disponibles pour d'éventuels entretiens.

Ce règlement a été adopté par les communes de Jussy et Meinier, le 29 août 2024 et entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

Les communes peuvent en tout temps apporter des modifications à ce règlement.

Date :

Signature :